



UNION EUROPÉENNE

LE PARLEMENT EUROPÉEN

LE CONSEIL

Bruxelles, le 19 juin 2025
(OR. en)

2025/0104(COD)

PE-CONS 16/25
COR 1

AGRI 192
AGRIORG 53
AGRIFIN 44
POSEIDOM 2
CODEC 597

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 228/2013 en ce qui concerne une aide supplémentaire et une flexibilité accrue en faveur des régions ultrapériphériques touchées par de graves catastrophes naturelles et dans le contexte de la dévastation causée par le cyclone Chido à Mayotte

1. Page 1:

Au lieu de:

"après consultation du Comité économique et social européen,
statuant conformément à la procédure législative ordinaire¹,

¹ Position du Parlement européen du 17 juin 2025 (non encore parue au Journal officiel) et décision du Conseil du ...",

lire:

"vu l'avis du Comité économique et social européen¹,

statuant conformément à la procédure législative ordinaire²,

¹ Avis du 18 juin 2025 (non encore paru au Journal officiel).

² Position du Parlement européen du 17 juin 2025 (non encore parue au Journal officiel) et décision du Conseil du ...".

2. Pages 3 et 4

Les notes de bas de page 2 et 3 sont renumérotées en notes de bas de page 3 et 4.